

Commune de S

SLOW

DEPARTEMENT
NORD
ARRONDISSEMENT
VALENCIENNES
CANTON
VALENCIENNES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 avril 2026

NOMBRE

de conseillers en exercice 33
de présents 30
de votants 33

2026/IS/RD/173

OBJET

**SUBVENTIONS
ATTRIBUEES AU
BUDGET PRIMITIF 2026 –
THEME : CULTURE**

Le Maire,

-Certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 14 avril 2026

-Certifie que cet acte a été soumis au contrôle de légalité

le 29 AVR. 2026

-Certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché

le 29 AVR. 2026

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception en Sous-Préfecture

Le Maire,



Yves DUSART

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Saulve étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves DUSART, Maire.

Étaient présents :

M. BROUILLARD, M. CATTELAN, M. COUPEZ, M. DERBAY, Mme DERUCHE - - HELLI, M. DUBOIS, M. DUCATILLON, Mme DUREUIL, M. DUTOUQUET, Mme GABET, M. GILLARD, Mme GOSSET, Mme HOCHART, M. KOLANO, Mme LABED AOUADI, M. LAMBERT, M. LAURENT, M. LEBRUN, Mme LESPAGNOL, Mme LEVEQUE, Mme MARCHETTI, Mme MENNECART, Mme MOREL, Mme PERRIN, M. RICHEZ, M. RUOL, M. SANNO, Mme VAN RYCKEGHEM, Mme VERHAEGHE.

Étaient excusés avec pouvoir :

M. COLLART qui a donné pouvoir à M. LAURENT,
Mme PINTE qui a donné pouvoir à Mme PERRIN,
Mme SKIMANI qui a donné pouvoir à Mme GOSSET.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Afin de respecter les dispositions législatives applicables régissant les relations entre les communes et les associations, quant à l'octroi de subventions et en application de l'article L2131.11 du Code général des collectivités territoriales, concernant le contrôle de légalité des relations entre les communes et les associations, il s'avère nécessaire de procéder à plusieurs votes afin d'éviter toute illégalité de procédure.

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal, sauf ceux ayant un intérêt personnel à l'affaire, c'est-à-dire un intérêt distinct de celui de la généralité des habitants ou ceux dont la participation a une influence effective sur le résultat du vote, de bien vouloir se prononcer sur les subventions suivantes :

.../

/...

Maison des Jeunes et de la Culture	363 724 €
<i>Fonctionnement</i>	<i>151 046 €</i>
<i>Coordinateur Jeunesse</i>	<i>48 745 €</i>
<i>Secrétariat Culturel</i>	<i>33 142 €</i>
<i>Chargé de communication</i>	<i>9 804 €</i>
<i>Régisseur général</i>	<i>32 268 €</i>
<i>Directeur</i>	<i>88 719 €</i>
Harmonie Municipale	109 000 €
Bibliothèque pour tous	2 000 €
TOTAL	474 724 €

Madame LEVEQUE, Messieurs DUSART et SANNO, intéressés par la question, n'ont pas participé au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 6 voix contre (M. DERBAY, Mme DUREUIL, M. DUTOUQUET, Mme HOCHART, M. KOLANO, Mme LABED AOUADI), s'est prononcé en faveur de l'octroi des subventions ci-dessus.

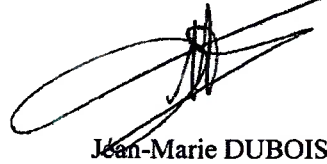
Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,


Yves DUSART

Le secrétaire de séance,


Jean-Marie DUBOIS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Saint-Saulve
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	26DEL12_0000069
Objet :	Subventions attribuées au Budget primitif 2026 - Thème : culture
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-27 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215905449-20260427-26DEL12_0000069-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905449-20260427-26DEL12_0000069-DE-1-1_0.xml	text/xml	896 o
Document principal (Délibération) Nom original : D6929042026.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905449-20260427-26DEL12_0000069-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	126.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	29 avril 2026 à 15h19min11s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	29 avril 2026 à 15h19min17s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Rine
En attente de transmission	29 avril 2026 à 15h19min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 avril 2026 à 15h19min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 avril 2026 à 15h19min42s	Reçu par le MI le 2026-04-29